

LETTRE FLASH N° 122

04 NOVEMBRE 2025

Ce n'est pas Zola ? : les universités agonisent, le ministre minimise

Caricatures, humour déplacé, approximations, quand il ne s'agit pas d'erreurs patentes, marques de mépris : lors de ses interventions devant les commissions des deux chambres, le ministre de l'ESRE, Philippe Baptiste, n'a eu de cesse de critiquer les universités et les universitaires, allant jusqu'à les qualifier de "bande de nuls".

Devant la commission des affaires culturelles du Sénat le 29 octobre dernier, en réponse à ses interlocuteur·trices qui décrivaient une situation budgétaire très difficile dans les établissements universitaires, tout en reconnaissant la cure d'austérité envisagée, il a osé une comparaison indécente : « ce n'est pas Zola non plus »... Faut-il le rappeler, les romans de Zola exposent les réalités brutales, la misère sociale, la souffrance humaine et les injustices de la société du XIX^e siècle ? Utiliser Zola pour relativiser la situation contemporaine revient à nier la profondeur des difficultés actuelles. Faut-il rappeler que l'œuvre de Zola se caractérise également par une volonté de dénoncer les injustices et de faire œuvre de vérité sociale ?

La question n'est pas de savoir si les universités sont ou ne sont pas dans une situation de misère sociale, elles le sont. 80 % d'entre elles ont déposé un budget déficitaire en 2025. La question est de savoir ce que le ministre de l'ESRE porte et défend en termes de budget pour son périmètre.

Laisser croire que le gouvernement ferait de la précarité étudiante une priorité alors que dans le même temps il organise la fermeture des portes de l'université publique. Les cures d'austérité qui déferlent par vagues successives sur les universités depuis la LRU ont des effets délétères sur le personnel et les étudiant·es. Au lieu de faire son *mea culpa*, et de défendre un budget permettant aux établissements d'accomplir pleinement leurs missions d'enseignement et de recherche, le ministre propose de revenir sur les engagements pris dans la LPR et dans les accords sur la PSC.

Sans doute est-ce pour remercier les enseignant·es et les enseignant·es-chercheur·es d'avoir porté à bout de bras l'augmentation des effectifs – 70 000 étudiant·es de plus depuis 2017 – en multipliant les heures complémentaires, dépassant allègrement le temps de travail maximal fixé par la réglementation européenne pour protéger la santé des travailleur·euses, que le ministre affirme, sans que cela semble lui poser problème, qu'une partie de la revalorisation ne pourra être assurée. Il propose ni plus ni moins de renier les engagements de l'État, et notamment de ne pas procéder à l'augmentation de la prime statutaire composante C1 des enseignant·es-chercheur·es, pourtant prévue dans la loi de programmation de la recherche (LPR), et de reporter la prise en charge de la protection sociale complémentaire (PSC) ou de laisser l'initiative aux établissements qui devront rechercher les moyens de la financer.

Par ailleurs, ce n'est pas d'accompagnement pour déposer des projets de recherche dont ont besoin les universitaires (cette « bande de nuls »), mais bel et bien d'un recrutement à la mesure des besoins afin de pouvoir consacrer le temps nécessaire à la recherche sur le temps long.

Le ministre minimise également l'effort budgétaire demandé aux établissements et leur laisse le choix entre réduire les capacités d'accueil des étudiant-es ou réduire le financement des activités d'enseignement et de recherche, voire les deux pour les établissements les plus en difficulté. Suivant les préconisations du ministère, les universités préparent des campagnes d'emploi minimales qui ressemblent à des plans sociaux dans lesquels elles ne remplacent pas les départs à la retraite. Le ministre fait mine d'ignorer que de nombreuses universités ont déjà réduit drastiquement les budgets des composantes de formation et de recherche et qu'elles ne disposent plus de marges de manœuvre. Il insiste lourdement sur le milliard qui dormirait dans la trésorerie des établissements, considération abusive puisque la Cour des comptes considère que, sur un échantillon représentant les trois quarts des opérateurs de l'enseignement supérieur, seulement 6 % de leur trésorerie serait libre d'emploi.

L'ESR public a besoin d'un budget à la hauteur des besoins qui permette de remplir les missions de recherche et de formation et d'atténuer les inégalités entre établissements, de résorber la précarité, de revaloriser les rémunérations et de poursuivre la transition écologique et la rénovation des bâtis.

Pour le SNESUP-FSU, il manque 8 milliards pour l'enseignement supérieur et la recherche publique : cela n'est pas inatteignable mais suppose d'admettre que d'autres choix budgétaires sont possibles et même nécessaires.